

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 7 DECEMBRE 2005**

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le mercredi 7 décembre 2005 à 14 H dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS :

- M. Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Gilbert MENARD, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- M. Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- M. Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Mme Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan

ETAIENT EXCUSES :

- M. Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Christian CANONNE, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- M. Jean-Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Jean-Michel BOLLE, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- M. Michel ALLANIC, Directeur I.A.V.
- Mme Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- M. Jean-Claude POTTIER, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 7 DECEMBRE 2005

II - QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

**2 - Exercice 2005 - Budget annexe centrale d'eau
Décision modificative**

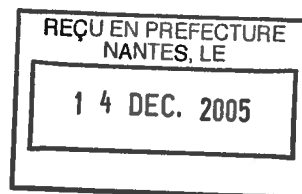
La décision modificative n°1 du budget annexe CENTRALE D'EAU pour l'exercice 2005 est proposée au Conseil d'Administration pour les montants présentés en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte comme proposée la décision modificative n°1 du budget annexe CENTRALE D'EAU pour l'exercice 2005.

Pour extrait conforme

Le Président

Yvon MAHE



budget centrale d'eau-Décision modificative N°1 de décembre2005

Débit		Libellés	Crédit	
ARTICLE	MONTANT		ARTICLE	MONTANT
		Complément de capitalisation de l'excédent de fonctionnement 2004	1068	73 236.65 €
2313	43 941.99 €	Régularisation amortissement des subventions/rbt collectivités	13915	1 182 975.15 €
2315	29 294.66 €	Immobilisations en cours / constructions		
		Immobilisations en cours / Installations techniques		
		Virement du fonctionnement	0 21	- 1 182 975.15 €
	73 236.65 €	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		73 236.65 €
604	370 000.00 €	Achats d'études(redevance SEPIG)		
		Ventes d'eau aux abonnés	70111	336 700.00 €
6742	1 182 975.15 €	Autres taxes & prélèvet(contre-valeur prélèvement)	70128	33 300.00 €
0 23	- 1 182 975.15 €	Régularisation amortissement des subventions/rbt collectivités		
		Virement à l'investissement		
	370 000.00 €	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		370 000.00 €